RUCHO V. COMMON CAUSE, 588 U.S. 684 (2019)

METADONNEES

Intitulé exact : Robert A. Rucho et al. v. Common Cause et al., 588 U.S. 684 (2019)

Alias: N/A

Thème: Séparation des pouvoirs

Mots-clés: Gerrymandering; Quatorzième Amendement; clause d'égale protection; political

questions

Résumé des faits :

L'État de Géorgie redéfinit ses districts électoraux en 2016, de manière à accorder un avantage au partie Républicain (gerrymandering, ou découpage partisan). Ce découpage est immédiatement contesté par le parti Démocrate et plusieurs associations.

Question(s) de droit :

La pratique du gerrymandering est-elle constitutionnelle?

Solution(s):

À la majorité de ses membres (5-4), la Cour Suprême considère que la pratique du gerrymandering constitue une « question politique » (« political question »), insusceptible de recours juridictionnel. Elle renverse ainsi sa décision Davis v Bandemer, 478 U.S. 109 (1986), qui avait jugé que le Quatorzième Amendement et sa clause d'égale protection étaient invocables à l'encontre de cette pratique.

Principe(s) dégagé(s):

Cette décision étend la notion de question politique en matière électorale.

Citation(s) importante(s):

• Roberts (majorité): « Excessive partisanship in districting leads to results that reasonably seem unjust. But the fact that such gerrymandering is "incompatible with democratic principles," (...) does not mean that the solution lies with the federal judiciary. We conclude that partisan gerrymandering claims present political questions beyond the reach of the federal courts. Federal judges have no license to reallocate political power between the two major political parties, with



- no plausible grant of authority in the Constitution, and no legal standards to limit and direct their decisions » [p. 30]¹.
- Kagan (opposition): « These artificially drawn districts shift influence from swing voters to partybase voters who participate in primaries; make bipartisanship and pragmatic compromise politically difficult or impossible; and drive voters away from an ever more dysfunctional political process. (...) Gerrymandering, in short, helps create the polarized political system so many Americans loathe. And gerrymandering is, as so many Justices have emphasized before, anti-democratic in the most profound sense. (...) Of all times to abandon the Court's duty to declare the law, this was not the one. The practices challenged in these cases imperil our system of government. Part of the Court's role in that system is to defend its foundations. None is more important than free and fair elections. With respect but deep sadness, I dissent » [pp. 32-33]².

Postérité:

- Cette décision introduit une distinction complexe entre les pratiques de *gerrymandering* partisan et les pratiques de *gerrymandering* racial, visant à promouvoir (ou à faire l'obstacle à) l'expression d'une communauté spécifique. Elle n'a pas encore fait l'objet d'une quelconque clarification.

Références extérieures :

- BONDURANT, Emmet J., « Rucho v Common Cause a Critique », Emory Law Journal, vol. 70, nº 5, 2021, pp. 1049-1089.
- CHIN, Andrew, HERSCHLAG Gregory, MATTINGLY, Jonathan, « The Signature of Gerrymandering », South Carolina Law Review, vol. 70, n° 4, 2019, pp. 1241-1276.
- TOFIGHBAKHSH, Sara, « Racial Gerrymandering After Rucho v Common Cause: Untangling Race and Party », Columbia Law Review, vol. 120, n° 7, 2020, pp. 1885-1928.

² « Ces districts électoraux artificiellement conçus privent d'importance les électeurs hésitants au bénéfice des électeurs partisans qui participent aux Primaires; ils rendent la pratique bipartisane et des compromis pragmatiques politiquement difficiles, voire impossibles; et ils repoussent les électeurs d'un processus politique encore plus dysfonctionnel. (...) En d'autres termes, la pratique du gerrymandering contribue à créer les conditions du système politique polarisé que tant d'américains détestent. Et cette pratique est, comme tant d'autres juges l'ont souligné, anti-démocratique dans le sens le plus profond du terme. (...) De tous les moments d'abandonner le devoir de cette juridiction de dire le droit, celui-ci est le pire. La pratique contestée dans ces affaires met notre système de gouvernement en péril. Une partie du rôle de cette Cour dans ce système est d'en protéger les fondations. Rien n'est plus important que des élections libres et justes. Respectueusement, mais avec une profonde tristesse, je m'oppose à cette décision. »



© Chaire Droit public et politique comparés (copie, distribution et communication par tous moyens et sous tous formats, sous réserve de crédit et sans modification; aucune utilisation commerciale autorisée)

¹ « La prise en compte excessive du fait partisan dans le découpage électoral conduit à des résultats que l'on peut raisonnablement qualifier d'injustes. Mais le fait que cette pratique de *gerrymandering* soit 'incompatible avec les principes démocratiques' (…) ne signifie pas que la solution réside dans le pouvoir judiciaire fédéral. Nous en concluons que le découpage partisan présente des questions politiques qui ne relèvent pas de la compétence des juridictions fédérales. Les juges fédéraux n'ont pas le mandat de déplacer le pouvoir politique entre les deux principaux partis, puisqu'ils n'en tirent pas le pouvoir de dispositions constitutionnelles et puisqu'aucun standard ne limite ou guide leur décision dans ce domaine. »